

PROJET DE LOI

N° 148

adopté

SÉNAT

le 23 septembre 1982

QUATRIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE
DE 1981-1982

PROJET DE LOI

modifiant la loi n° 82-684 du 4 août 1982 relative à la participation des employeurs au financement des transports publics urbains.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1079, 1085 et in-8° 222.

Sénat : 507 et 508 (1981-1982).

Article unique

L'article 6 de la loi n° 82-684 du 4 août 1982 relative à la participation des employeurs au financement des transports publics urbains est modifié comme suit : les mots « à compter du 1^{er} octobre 1982 » sont remplacés par les mots « à compter du 1^{er} novembre 1982 ».

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 23 septembre 1982.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.